



Ex gérantde SARI et microentrepreneur

Par **Gildeflandres**, le **10/06/2020** à **01:28**

Bonjour,

J'ai été gérant associé salarié d'une SARL qui a fermé le 3 avril de cette année en liquidation judiciaire. De plus, je suis à la retraite depuis le 1er mai de cette année.

J'envisage de créer une microentreprise pour poursuivre mon activité dans le cadre du cumul emploi-retraite.

En temps qu'ex gérant, ai-je le droit de créer une microentreprise ?

En vous remerciant d'avance

Gil

Par **P.Raphanel**, le **06/08/2020** à **18:39**

Bonjour Gildeflandres,

Vous pouvez parfaitement créer une micro-entreprise si vous êtes ex gérant d'une SARL.

L'interdiction de monter une micro-entreprise ne s'adresse qu'au dirigeant de SARL (qui doit d'abord cesser son activité).

Cordialement

Par **Visiteur**, le **06/08/2020** à **19:19**

Bonjour

Si aucune interdiction de gérer n'a été prononcée et que vous êtes certain de la viabilité de l'activité malgré la faillite, vous pourrez vous réinstaller.